



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Autoroute de Liaison Seine-Sarthe

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Autoroute de Liaison Seine-Sarthe

Société anonyme

RCS : Bernay 422 654 160

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Autoroute de Liaison Seine-Sarthe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Autoroute de Liaison Seine-Sarthe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3. c. iii. de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthodologie d'évaluation de l'amortissement des immobilisations corporelles du domaine concédé. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable et approprié de ces modalités d'évaluation et leur correcte application.

Les notes 3.i et 9 de l'annexe aux comptes annuels précisent le traitement des frais d'émission d'emprunts et de la soulte issus de la nouvelle dette contractée lors du refinancement. Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable ainsi que de la pertinence de l'information fournie dans les notes susvisées.

La note 8 de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthodologie de comptabilisation des impôts différés, et leur évaluation. Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable ainsi que de la pertinence de l'information fournie dans la note susvisée. Par ailleurs, nous avons apprécié le caractère raisonnable et approprié des modalités d'évaluation et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

[Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires](#)

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

[Informations relatives au gouvernement d'entreprise](#)

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 27 mars 2024

Olivier THIREAU

Associé

DocuSigned by:
Olivier THIREAU
152625BC6637454...



AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

(en Euros)

ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	au 31/12/2023	au 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	0	0	0	0
Capital souscrit non appelé	0		0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 472 209	1 172 861	1 299 349	1 467 085
Concessions, brevets, licences et droits similai	15 652	12 738	2 915	6 868
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
<i>Dont écart d'acquisition</i>	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles concédées	2 456 557	1 160 123	1 296 434	1 460 217
Immobilisations incorporelles en-cours	0	0	0	0
Immobilisations incorp concédées en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	943 924 634	198 404 163	745 520 471	746 684 154
Terrains	37 701	0	37 701	37 701
Constructions	1 008 720	145 299	863 421	866 055
Installations techniques, matériels, outillage	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	125 015	55 008	70 006	92 380
Immobilisations corporelles concédées	941 408 985	198 203 856	743 205 129	744 059 765
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations corp concédées en-cours	1 344 213	0	1 344 213	1 628 252
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	118 510 670	0	118 510 670	89 072 896
Participations	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	118 510 670	0	118 510 670	89 072 896
Autres immobilisations	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	1 064 907 513	199 577 024	865 330 489	837 224 135
STOCKS ET EN COURS	142 380	0	142 380	152 432
Autres approvisionnements	142 380	0	142 380	152 432
Marchandises	0	0	0	0
AVANCES ET ACOMPTES	3 379 399	0	3 379 399	1 400 829
CREANCES D'EXPLOITATION	12 447 598	3 852	12 443 746	15 705 206
Créances clients et comptes rattachés	11 255 466	3 852	11 251 614	10 018 344
Autres créances d'exploitation	1 192 132	0	1 192 132	5 686 862
TRESORERIE ET EQUIVALENTS	106 002 213	0	106 002 213	104 989 508
ACTIF CIRCULANT	121 971 590	3 852	121 967 738	122 247 974
Charges à répartir sur plusieurs exercices	165 318 348	0	165 318 348	183 738 797
Charges constatées d'avance	1 554 662	0	1 554 662	1 451 563
Ecart de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	1 353 752 113	199 580 876	1 154 171 237	1 144 662 470



AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

(en Euros)

PASSIF	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Capital social	2 850 000	2 850 000
Prime d'émission	0	0
Réserves	0	0
Report à nouveau	(13 001 529)	(43 185 761)
Résultat en instance d'affectation	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	38 333 093	30 184 232
Acomptes sur dividendes	(8 265 000)	0
Subventions d'investissement	280 631 812	285 208 011
CAPITAUX PROPRES	300 548 377	275 056 483
Provisions pour risques	7 190 417	5 325 033
Provisions pour charges	951 413	951 413
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 141 830	6 276 446
Autres emprunts obligataires	838 443 145	852 412 679
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	1 525 931	5 181 940
DETTES FINANCIERES	839 969 076	857 594 618
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 042 912	1 236 045
Dettes fiscales et sociales	3 599 986	3 464 754
Autres dettes d'exploitation	610 344	819 770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	254 475	210 254
AUTRES DETTES	5 507 717	5 730 823
Produits constatés d'avance	4 238	4 100
Produits à répartir sur plusieurs exercices	0	0
Ecart de conversion Passif	0	0
TOTAL GENERAL	1 154 171 237	1 144 662 470



AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

COMPTE DE RESULTAT

(en Euros)

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation en %
Ventes de marchandises	0	72 924	-100,0%
Production vendue	111 462 132	102 866 333	8,4%
CHIFFRE D'AFFAIRES	111 462 132	102 939 257	8,3%
Production immobilisée	0	0	
Subventions d'exploitation	18 000	6 614	172,2%
Reprises sur amortissements et provisions	0	26 892	-100,0%
Transferts de charges d'exploitation	63 795	102 748	-37,9%
Autres produits d'exploitation	111 715	10 715	942,6%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	111 655 641	103 086 226	8,3%
Achats de marchandises	0	0	0,0%
Variation de stocks de marchandises	0	53 089	-100,0%
Achats matières premières et autres approvisionnements	214 497	279 387	-23,2%
Variation de stocks	10 052	13 834	-27,3%
Autres achats et charges externes	9 522 910	8 535 671	11,6%
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	9 747 458	8 828 892	10,4%
Impôts, taxes et versements assimilés	7 840 323	7 829 935	0,1%
Impôts, taxes et versements assimilés	7 840 323	7 829 935	0,1%
Salaires et traitements	2 203 897	2 297 182	-4,1%
Charges sociales	749 075	668 154	12,1%
Charges de personnel	2 952 973	2 965 336	-0,4%
Dotations aux amortissements sur immob. et charges à répartir	14 691 248	14 481 350	1,4%
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0	0,0%
Dotations aux provisions sur actif circulant	3 852	0	0,0%
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0,0%
Dotations aux amortissements et provisions	14 695 100	14 481 350	1,5%
Autres charges d'exploitation	54 595	-11 437	-577,4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	35 290 449	34 147 165	3,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	76 365 193	68 939 061	10,8%
Produits financiers de participations	0	0	0,0%
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immobilisé	0	0	0,0%
Autres intérêts et produits assimilés	3 353 473	1 017 353	229,6%
Reprises sur provisions	0	0	0,0%
Différences positives de change	0	0	0,0%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0,0%
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3 353 473	1 017 353	229,6%
Dotations financières aux amortissements et provisions	11 595 160	12 723 560	-8,9%
Intérêts et charges assimilées	20 796 897	21 044 272	-1,2%
Différences négatives de change	0	0	0,0%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	32 392 057	33 767 833	-4,1%
RESULTAT FINANCIER	-29 038 585	-32 750 480	-11,3%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	47 326 608	36 188 582	30,8%



AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

COMPTE DE RESULTAT

(en Euros)

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation en %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	890	16 337	-94,6%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 643 691	4 674 258	-0,7%
Reprises sur provisions et dépréciations	0	0	0,0%
Transferts de charges exceptionnelles	0	0	0,0%
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 644 581	4 690 595	-1,0%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 041	8 284	-87,4%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	47 775	121 422	-60,7%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	48 815	129 706	-62,4%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 595 766	4 560 889	0,8%
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	227 580	94 463	140,9%
Impôts sur les bénéfices *	13 361 701	10 470 775	27,6%
RESULTAT	38 333 093	30 184 232	27,0%
* Dont impôt à exigibilité différée	6 822 565	5 377 102	

ANNEXE

1. Activité de la Société

Malgré une année 2023 marquée par la forte inflation et l'instabilité géopolitique mondiale, notre trafic est légèrement supérieur à 2022 (+0.4% cumulé fin décembre soit un TMJA à 8 889 véhicules). La principale évolution se situe au niveau du split PL/VL, où l'on constate une hausse du trafic VL (+1.4%) et une baisse du trafic PL (-3.5%), due à :

- Baisse du trafic d'Haropa port du Havre et de Rouen (mouvements sociaux et concurrence d'Anvers)
- Brexit (reprise du trafic VL mais disparition des PL venant du Royaume Uni)
- Des travaux sur Rouen (tunnel de la Grand Mare) qui ont dévié des PL vers l'A29

Notre CA s'établit à 111.5 m€ fin décembre, en hausse de +8.3% vs 2022 principalement du fait de la hausse des tarifs péage de février 2023 et de la légère hausse du trafic.

Par ailleurs, l'année 2023 a été également marquée par :

- Fin des travaux de GER avec la réfection des chaussées de la partie sud du réseau pour 9,8 m€, soit un investissement global d'environ 20 m€ sur 2022 et 2023.
- Le projet de modernisation de nos gares de péage pour 2,3 m€ en 2023, s'est terminé début 2024, soit un investissement global d'environ 5 m€
- Fin de la 1^{ère} phase du projet MISI de modernisation de nos infrastructures informatiques (600 k€).
- À la suite de l'apurement de notre report à nouveau à la fin du 1^{er} semestre 2023, l'année 2023 a été marquée par le versement d'un acompte sur dividende de 8.3 m€, premier versement depuis la création de la société.
- Un nouveau tirage du prêt interco entre ALiS et ALiS Corporate a été réalisé en juillet 2023 pour 29.7 m€
- Le paiement du service des différentes obligations et dettes conformément à la documentation financière.

2. Faits marquants de l'exercice

a) Emprunts obligataires A1 et A2

Conformément à l'échéancier de l'emprunt obligataire A1, la Société a effectué les paiements suivants :

- Echéance n° 13 au 31 janvier 2023 pour un montant de 15,19 m€ dont 9,95 m€ d'intérêts.
- Echéance n° 14 au 31 juillet 2023 pour un montant de 18,54 m€ dont 9,89 m€ d'intérêts.

Conformément à l'échéancier de l'emprunt obligataire A2, le règlement du coupon de l'emprunt obligataire A2 a été effectué le 31 juillet 2023 pour un montant inflaté de 1,03 m€ d'intérêts.

b) Evolution des comptes de réserves

Compte de réserve du service de la dette

Conformément à la nouvelle documentation financière, le solde du compte de réserve du service de la dette senior est de 19.05 m€ au 31 décembre 2023.

Compte de réserve « Major Maintenance »

Selon les termes de la documentation financière, la Société alimente un compte de réserve pour financer les dépenses à venir de gros entretien et à fin 2023, la Société dispose de 21,17 m€.

Compte de réserve « Redemption A2 Bonds »

Respectant les termes de la documentation financière, le compte de réserve Redemption A2 Bonds affiche à fin 2023 un solde de 26,05 m€ correspondant à 52.30% de l'emprunt obligataire indexé et valorisé à 49,3 m€ au 31 juillet 2023.

Compte de réserve « Distribution Shareholder »

Le compte de réserve « Distribution Shareholder » est alimenté de la trésorerie excédentaire du compte courant « Operating Cash Account » et s'élève à 2,10 m€ au 31 décembre 2023.

3. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions comptables en vigueur, applicables en France.

a) Changements de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu pendant l'exercice 2023.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et des licences amortis sur la durée allant de 1 à 5 ans.

Les immobilisations incorporelles concédées portant sur la mise en place de la chaîne monétique et de la solution PCI DSS sont amorties sur 10 ans, durée d'utilisation envisagée compte tenu des évolutions technologiques actuelles et à venir.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations inscrites au bilan de la société correspondent pour la quasi-totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession.

i. Immobilisations corporelles du domaine propre

Les biens propres se composent de biens qui ne sont ni des biens de retour, ni des biens de reprise.

Les immobilisations corporelles inscrites au bilan comprennent notamment :

- un terrain ;
- un bâtiment et aménagements amortis sur 25 ans ;
- des installations et agencements constructions amortis sur 10 ans ;
- du matériel informatique et de bureau amorti sur 3 à 5 ans ;
- du mobilier de bureau amorti sur 10 ans.

ii. Immobilisations corporelles du domaine concédé

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'exploitation et à l'entretien de l'autoroute et de ses installations accessoires, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes, directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les biens meubles ou immeubles mis à disposition par l'Etat, acquis ou réalisés par le concessionnaire, se composent de biens de retour et de biens de reprise :

- Les biens de retour comprennent des terrains, bâtiments, ouvrages, installations et objets mobiliers nécessaires à l'exploitation de la concession. Ces biens appartiennent à l'autorité concédante dès leur achèvement, acquisition ou mise à disposition. En fin de concession, ces biens reviennent obligatoirement et gratuitement à l'autorité concédante.
- Les biens de reprise se composent des biens qui peuvent être repris en fin de concession par l'autorité concédante, moyennant indemnisation.

Par convention entre l'Etat et ALiS, il a été convenu qu'un inventaire serait établi contradictoirement entre l'autorité concédante et la société, destiné à classer les biens selon les trois catégories ci-dessus.

Pendant la période de construction, les immobilisations du domaine concédé ont été inscrites au bilan à leur coût de revient historique incluant :

- Les sommes versées au GIE Constructeurs A28 ;
- Les frais financiers ;
- Les frais d'études ;
- Les frais généraux de la société affectables, engagés jusqu'à la mise en service de l'autoroute en octobre 2005 ;
- Les commissions et honoraires versés aux banques et autres conseils.

A la suite du refinancement début août 2016, les frais financiers ainsi que les commissions et honoraires ont été sortis de l'actif immobilisé.

iii. Amortissement des immobilisations corporelles du domaine concédé

Les immobilisations mises en concession font l'objet d'un amortissement calculé en appliquant à la valeur comptable de l'autoroute le rapport entre le volume de trafic constaté pour l'année considérée et le volume total de trafic estimé pour l'ensemble de la durée de la concession. Nous avons conservé les estimations du volume total de trafic pour l'ensemble de la durée de la concession mises à jour en 2022.

Cet amortissement n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique mais de ramener la valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession en 2067.

Les immobilisations renouvelables, qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession, font l'objet d'un amortissement pour dépréciation, calculé linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Par dérogation à l'avis du CNC relatif au plan comptable des sociétés d'autoroute du 11 octobre 1988, et par souci de meilleure compréhension par la communauté financière, les amortissements des biens concédés et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan.

Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation ; au bilan, ils sont présentés en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

d) Immobilisations financières

Les immobilisations financières inscrites au bilan correspondent aux prêts consentis à ALiS Corporate pour le montant des débloqués versés depuis la signature des contrats de prêt diminué des remboursements réalisés par ALiS Corporate.

Ces prêts sont amortis sur une durée de 15 ans pour se terminer en 2036.

Conformément aux contrats de prêt, les intérêts sont calculés au taux annuel de 1%.

Les créances liées aux intérêts à percevoir ont été comptabilisées au prorata temporis et s'élèvent à 364 k€ au 31/12/2023.

e) Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat selon la méthode PEPS (premier entré premier sorti).

f) Créances clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ; celles qui présentent des incertitudes de recouvrement faisant l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

g) Subventions d'investissement

Les investissements effectués dans le cadre de la construction de l'autoroute donnent lieu au versement de subventions, enregistrées dans les capitaux propres et reprises en résultat, au même rythme que les amortissements des biens concédés amortis en fonction du volume trafic.

h) Provisions pour risques et charges

i. Provision pour renouvellement

Cette provision, destinée à assurer le renouvellement des immobilisations renouvelables du domaine concédé, est égale à la différence entre le coût d'acquisition du bien et son coût de remplacement ; ce dernier étant estimé sur la base du coût initial du bien, inflaté sur sa durée de vie. La provision s'élève à 951 K€.

ii. Provision pour inflation

La provision pour inflation, relative au remboursement inflaté du montant en principal de la dette obligataire A2, est actualisée chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation prévu par le contrat de financement.

iii. Provision pour risques

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir des litiges avec des riverains de l'A28 et sont actualisées soit en fonction de l'évolution des affaires auprès des tribunaux compétents, soit de l'estimation de dédommagements que la société pourrait être amenée à s'acquitter.

iv. Provision pour charges

Les provisions pour charges ont pour objet de couvrir des dépenses qui, devant être supportées ultérieurement, ont pour origine des faits survenus au cours de l'exercice.

i) Emprunts et charges à répartir

Les frais d'émission d'emprunts et la soulte issue du refinancement rattachés à la nouvelle dette contractée lors du refinancement sont amortis en fonction de l'en-cours de cette dette

4. Actif immobilisé

IMMOBILISATIONS (en k€)	Montant début exercice	Augmentations		Diminutions		Montant fin exercice
		Acquisitions	Virements de postes	Cession mise hors services	Virements de postes	
Immobilisations incorporelles	2 374	29	69	0	0	2 472
. <u>Domaine propre</u>	<u>16</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>16</u>
<i>dont en service</i>	16	0	0	0	0	16
<i>dont en cours</i>	0	0	0	0	0	0
. <u>Domaine concédé</u>	<u>2 358</u>	<u>29</u>	<u>69</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>2 456</u>
<i>dont en service</i>	2 358	29	69	0	0	2 456
<i>dont en cours</i>	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	932 592	11 511	10 854	109	10 924	943 924
. <u>Domaine propre</u>	<u>1 140</u>	<u>39</u>	<u>0</u>	<u>8</u>	<u>0</u>	<u>1 171</u>
<i>dont en service</i>	1 140	39	0	8	0	1 171
<i>dont en cours</i>	0	0	0	0	0	0
. <u>Domaine concédé</u>	<u>931 452</u>	<u>11 472</u>	<u>10 854</u>	<u>101</u>	<u>10 924</u>	<u>942 753</u>
<i>dont en service</i>	929 824	832	10 854	101	0	941 409
<i>dont en cours</i>	1 628	10 640	0	0	10 924	1 344
Immobilisations financières	89 073	29 773	0	0	335	118 511
Total	1 024 039	41 313	10 923	109	11 259	1 064 907

AMORTISSEMENTS PROVISIONS (en k€)	Mouvements de l'exercice			
	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties et reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	907	266	0	1 173
. <u>Domaine propre</u>	<u>9</u>	<u>4</u>	<u>0</u>	<u>13</u>
. <u>Domaine concédé</u>	<u>898</u>	<u>262</u>	<u>0</u>	<u>1 160</u>
<i>dont amortissements</i>	898	262	0	1 160
<i>dont dépréciations</i>	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	185 908	12 557	61	198 404
. <u>Domaine propre</u>	<u>144</u>	<u>64</u>	<u>8</u>	<u>200</u>
. <u>Domaine concédé</u>	<u>185 764</u>	<u>12 493</u>	<u>53</u>	<u>198 204</u>
<i>dont biens concédés</i>	177 018	12 028	0	189 046
<i>dont biens renouvelables</i>	8 746	465	53	9 158
Total	186 815	12 823	61	199 577

5. Stocks et en cours

Autres approvisionnements : il a été constaté un stock de sel de 103 k€ et un stock de carburant de 40 k€ pour les nécessités du centre d'exploitation.

6. Créances et créances diverses

Les créances de l'actif circulant se répartissent de la façon suivante (en k€) :

Créances	A moins d' 1 an	A plus 1 an	Total	Dont produits à recevoir
Créances clients et comptes rattachés	11 255	0	11 255	5 714
Créances personnel	0	0	0	0
Créances sociales	6	0	6	6
Créances fiscales	612	0	612	432
<i>dont TVA</i>	180	0	180	
<i>dont autres impôts et taxes</i>	432	0	432	432
Autres créances d'exploitation	480	0	480	22
Créances diverses	94	0	94	92
<i>dont assurances</i>	84	0	84	84
<i>dont autres créances diverses</i>	10	0	10	8
Total	12 447	0	12 447	6 266

7. Trésorerie

La trésorerie s'élève à 106 002 k€ et se décompose ainsi :

• Compte courant :	37 270 k€
• Compte de réserves :	68 372 k€
• Autres disponibilités :	360 k€

8. Impôts différés

Les impôts différés s'élevant à 13 454 k€ au début de l'exercice 2023 ont pour origine la valorisation pour un montant de 40 398,8 k€ des déficits fiscaux de la Société qui se chiffraient à 136 397 k€ fin 2015.

Sur la base des résultats fiscaux à venir, le déficit fiscal sera totalement apuré sur l'exercice 2024.

Les impôts différés ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2023 (en k€) :

Début exercice :	13 454
Charge d'IS	-13 362
Actualisation IDA	0
IS exigible	6 539
Fin exercice :	6 631

9. Charges à répartir

Les frais d'émission d'emprunts et la soulte issue du refinancement rattachés à la nouvelle dette contractée lors du refinancement sont amortis en fonction de l'en-cours de cette dette.

Dans le cadre du refinancement, ALiS a constaté un montant de 249 493,6 k€ de coûts activables étalés sur la durée des montants empruntés en fonction des encours dont un montant de 208 292,6 k€ constatant l'écart entre la valeur de marché de la dette précédente et sa valeur nominale, le reste des frais s'élevant à 41 201,0 k€ correspondant à la valeur nette comptable des frais relatifs au financement initial maintenus à l'actif et des dépenses engagées pour le refinancement.

Au cours de l'exercice 2023, il a été amorti un montant de 11 598 k€ portant le solde des frais d'émission d'emprunt à 158 687 k€ à fin décembre 2023.

10. Charges constatées d'avance

• Redevance domaniale :	1 528 k€
• Divers :	<u>27 k€</u>

Total : 1 555 k€
dont 1 555 k€ à moins d'un an

11. Capitaux propres

Le capital social de 2 850 000€, divisé en 5 700 000 actions de 0,50€ nominal chacune, est réparti selon le tableau ci-après :

Actionnariat	Actions	% détention	Montant (en euros)
DIOMEDEA COOPERATIEF (UA) - PGGM	41	0,00072%	21
CORE INFRASTRUCTURE FUND I SCS - Vauban	26	0,00046%	13
CORE INFRASTRUCTURE FUND II SCS - Vauban	8	0,00014%	4
Aberdeen Infrastructure LP INC	13	0,00023%	6
Aberdeen European Infrastructure Partners III LP	4	0,00007%	2
DIF A28 France	8	0,00014%	4
Alis Corporate	5 699 900	99,99825%	2 849 950
Total	5 700 000	100,00%	2 850 000

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en k€) :

Variations des capitaux propres	Capital Social	Report à nouveau	Résultat	Subventions	Acompte sur dividendes	Total capitaux propres
Début exercice :	2 850	-43 186	30 184	285 208	0	275 056
Augmentation du capital						
Affectation du résultat exercice N-1		30 184	-30 184			
Résultat exercice N			38 333			
Reprises subventions				-4 576		
Acompte sur dividendes					-8 265	
Fin d'exercice	2 850	-13 002	38 333	280 632	-8 265	300 548

12. Subventions d'investissement

Au titre de la convention de concession, à fin décembre 2009, un montant de 354 675,9 k€ d'appels de fonds avait été présenté aux différentes Collectivités Publiques, le solde des contributions dues ayant été encaissé courant 2010.

Les subventions reçues pour financer partiellement les immobilisations mises en concession sont reprises au résultat en 2023 pour un montant de 4 576 k€, quote-part de l'exercice calculée de la même manière que l'amortissement des biens concédés, et intégrée au résultat de la période de façon à ramener ces subventions à une valeur nette comptable nulle à la fin de la concession.

Au 31 décembre 2023, le montant cumulé repris est de 74 m€ et le solde des subventions restant à reprendre s'élève à 281 m€.

13. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en k€) :

Provisions pour risques et charges	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Inflation emprunt obligataire A2 indice IPC 10/2018	5 325	1 865		7 190
Renouvellement équipements indice IPC 12/2015	951			951
Total	6 276	1 865	0	8 141

Les provisions pour risques et charges sont constatées afin de répondre aux obligations contractuelles.

Les reprises liées à la provision pour renouvellement des équipements ont débuté lors de l'activation de certains biens couvrant le projet de modernisation des gares de péages initié en 2019.

La provision pour inflation valorise l'emprunt obligataire A2 de 42,5 m€ remboursé in fine en juillet 2032.

Enfin, il convient de rappeler que la résiliation du contrat d'exploitation avec la société ROTALIS le 27 octobre 2020 a pris effet le 1^{er} mai 2021. Une indemnité de résiliation a été versée en 2021. Une procédure est toutefois en cours auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

Un premier jugement prononcé le 12 septembre 2023 a débouté la société ROTALIS de ses demandes et l'a condamné à verser à la société ALiS la somme de 50 k€ sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile. La société Routalis a souhaité faire appel de cette décision, le prochain jugement est prévu à compter de l'année 2025.

Sûr de son bon droit, ALiS ne considère pas nécessaire de constater une provision pour cela.

14. Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante (en k€) :

Dettes financières	A moins d' 1 an	A plus 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total	dont charges à payer
Avances actionnaires				0	
Dettes obligataires A1	14 116	58 193	715 008	787 317	
Intérêts dettes obligataires A1	8 187			8 187	8 187
Dettes obligataires A2			42 500	42 500	
Intérêts dettes obligataires A2	439			439	439
Dépôts et cautionnements reçus	81			81	
Groupe impôt intégration fiscale	1 445			1 445	
Total	24 268	58 193	757 508	839 969	8 626

Les dettes A1 et A2 sont garanties par des sûretés réelles.

15. Dettes non financières

Les dettes non financières se décomposent de la façon suivante (en k€) :

Dettes non financières	A moins d' 1 an	A plus 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total	dont charges à payer
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 043			1 043	523
Dettes sociales	894			894	782
Dettes fiscales	2 706			2 706	265
<i>dont TVA</i>	2 441			2 441	
<i>dont autres taxes</i>	265			265	265
Autres dettes exploitation	610			610	232
dont intégration fiscale (IS)	0			0	
Total dettes d'exploitation	5 253	0	0	5 253	1 802
Dettes sur immobilisations	254			254	
Total	5 507	0	0	5 507	1 802

16. Produits constatés d'avance

- Location EGOP Harcourt : 1 k€ moins d'un an
- Loyer pylônes télécom : 3 k€ moins d'un an

17. Chiffres d'affaires

- Chiffre d'affaires hors taxes issu des transactions de péage : 110 270 k€
- Redevances sous concessionnaires : 703 k€
- Autres recettes diverses : 489 k€

Total chiffre d'affaires : 111 462 k€

18. Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à la somme de 4 645 k€ dont 4 576 k€ relatif à la quote-part des subventions d'investissement intégrées au résultat de l'exercice, 63 k€ aux produits de cession des immobilisations et 4 k€ aux bonus écologiques des véhicules acquis.

19. Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à la somme de 49 k€ dont 48 k€ correspondent à la sortie des immobilisations cédées.

20. Personnel

L'effectif présent au 31 décembre 2023 est de 53 salariés dont 53 en CDI :

Personnel de maîtrise : 21
Personnel d'exécution : 32

L'intéressement pour l'exercice 2023 s'élève à 101 k€.

La participation des salariés au résultat de l'entreprise s'élève à 228 k€.

21. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues des sociétés françaises et étrangères par les membres de direction (Directeur Général), s'élève à 0 k€ (y compris charges sociales et provisions).

Depuis le 1^{er} mai 2021, le mandat du Directeur Général n'est plus rémunéré.

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs et aux censeurs pendant l'exercice 2023.

22. Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

Néant.

b) Engagements reçus

- Dans le cadre du rechargement des chaussées, un contrat de performance a été signé le 19 juillet 2013 entre ALiS, Maître d'Ouvrage, et l'Entrepreneur.

Afin de garantir le parfait achèvement des Travaux et le paiement des pénalités prévues au Contrat, ALiS a reçu une caution solidaire limitée à la somme maximale de 4 477 629€ de la part du GIE Constructeurs. Le GIE est composé des sociétés Colas Grand Travaux et Le Foll Travaux Publics. Ledit Montant du Contrat est actualisé et révisé selon les stipulations de l'article 9 du Contrat.

Le Cautionnement prend fin de plein droit à l'expiration d'une période d'une année après sa date d'entrée en vigueur soit au plus tard le 11 juillet 2024. Passé ce délai, aucune demande de mise en jeu du Cautionnement ne sera prise en compte par la Caution.

- Dans le cadre du contrat de concession entre la société ALiS et la société des pétroles SHELL signé le 27 mai 2021 pour le réaménagement et l'exploitation d'une aire de service en bordure de l'autoroute A28 « Aire des Haras et domaine d'Harcourt » portant sur les activités suivantes :
 - Distribution de carburants
 - Ventes en boutique
 - Restauration et services associés

Il a été accordé à la société ALiS une garantie bancaire de 200 000 €. Celle-ci restera en vigueur pendant la durée du contrat soit jusqu'au 14 juin 2036.

Elle a pour objet de garantir le paiement par le donneur d'ordre et de toutes sommes dues au bénéficiaire, au titre du contrat susvisé.

c) Engagements indemnités fin de carrière « IFC »

Les engagements IFC ont été estimés à 128 388 € au 31/12/2023. Aucune provision et charge n'a été payée et comptabilisée sur cet exercice.

23. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

24. Transactions avec les parties liées

Les prestations de services relatives aux fonctions supports par ALiS CORPORATE à ALiS en 2023 s'élèvent pour un montant de 6 031 977.02 euros.

25. Consolidation

La société est consolidée par la société ALiS Corporate, SAS au capital de 280 771 393,50 € dont le siège social est situé ZAC de Maison Rouge, 27800 BOSROBERT.

La société ALiS Corporate détient 99.99825 % du capital de la société ALiS.

26. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires relatifs à l'audit des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 s'élève à la somme de 30 k€ hors taxes.